Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES ☎ 04 42 54 23 77

Venelles le 15 février 2007

Monsieur le Maire de Venelles
Mairie de Venelles
13770 VENELLES

Objet : remise des voiries du lotissement Val Clos
Références : nos lettres du 18 février 2005, du 29 janvier 2004, du 14 août 2003 et nos réunion du 4/10/2003 et du 4/12/2004.

Monsieur le maire,

Nous nous permettons à nouveau d'attirer votre attention sur la reprise des voiries de notre lotissement par la collectivité.

Ce dossier comme vous le savez est en suspend depuis près de vingt ans, et en dépit des promesses des municipalités successives (dont la votre - en particulier votre lettre du 12 février 2004) notre demande n'a jamais été prise en compte.

Nous payons les mêmes impôts et les mêmes charges que l'ensemble des venellois, mais nous avons un niveau de service offert par la municipalité qui est plus faible (l'entretien de nos voiries n'est pas pris en charge par la commune).

L'ensemble des co-propriètaires de notre lotissement accepte mal cette forme de discrimination à notre égard et nous souhaitons qu'il y soit mis fin dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, monsieur le maire l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président

M. REMILI

Copies : Mesdames et messieurs : ACIEN, ALBALADEJO, AUGROS, BABULEAU, BLANC NOURISSEAU, BRISSET, CABADIE, CACI, CALDERARO, CHARLES, CHIADO, COUE, DECANIS, DOS SANTOS, DUCAS, EMMANUEL, GHIGO, GHIRARDI, GIROUDON, GUY, HONNORE CARMEJANE, JOUVE, JULIEN, LANDAU, LAUGIER, LAUTIER, LE CHAPELAIN, LE GLEUT, LUNA, MANGIARACINA, MARTIN-CHARTRIE, MEIL, MERCIER, MUNOZ-VIALLARD, OTTAVIANI, PEIDRO, PEYTRAL, REMILI, REVY, SLIMANI.